



## Budget primitif 2026

Séance du 18 décembre 2025

Vu, pour être annexé à la délibération  
N° 12/2025-10 du Conseil Municipal  
en date du 18/12/2025

Le Maire



## Rapport de présentation

## Introduction.

Le budget primitif (BP) 2026 s'inscrit dans le **cadre du débat d'orientation budgétaire** qui s'est déroulé le 18 novembre 2025. Il en **déclina et précise les grandes masses financières**, et **s'établit dans un nouveau scénario cible de la prospective 2025-2031** qui vise à **poursuivre la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement** et **mettre en œuvre un nouveau plan pluriannuel d'investissement respectant les capacités financières** de la commune (objectif de réalisation de 21 M € pour la période 2026-2031).

Ce BP est un budget d'année électorale qui n'engage pas la Commune sur des grands projets mais prépare l'avenir en consolidant l'existant, traduit des orientations prises ces dernières années, comme la mise en œuvre de l'OPAH-RU, et acte des évolutions inéluctables.

La préparation budgétaire pour l'année 2026 s'inscrit dans **un contexte d'incertitude sur le plan politique, économique et financier : instabilité politique et fragilité gouvernementale, croissance modérée, inflation ralentie et déficit public de l'Etat sans précédent. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le budget conformément aux orientations du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026.**

Même si les bases fiscales de taxe foncières seront faiblement revalorisées en 2026 pour tenir compte de l'inflation, il reste important de préciser que chaque année le **manque à gagner suite à la baisse des dotations, (2014 à 2017), pour la commune s'établit à 0,9 M € soit 10.2 M€ de 2014 à 2026. C'est autant en moins pour les projets de développement de la Commune.**

Les contraintes restent donc très fortes sur les budgets locaux, **alors que les charges qu'ils doivent supporter suite au désengagement continu de l'Etat sur les territoires, à la multiplication des normes, aux mesures imposées ne cessent d'augmenter et au nouvel effort demandé aux collectivités par l'Etat pour contribuer au redressement des comptes publics alors que leur responsabilité dans la dérive du déficit et de la dette publique est marginale.**

Pour ne parler que de la seule commune de Castelsarrasin, le déficit public au sens des critères de Maastricht faisant référence à l'évolution du stock de dette de l'ensemble des personnes publiques, sa dette a été diminuée de -32% entre 2021 et 2025. La commune n'a ainsi pas contribué à proprement parler à l'accroissement du déficit de la nation. Pour autant, elle sera appelée, comme toutes les autres collectivités de la sphère locale, à produire des efforts en vue du rétablissement des comptes publics, ce qui pèsera significativement sur le dynamisme de ses recettes de fonctionnement.

Dans un souci de permanence de méthodes, le BP 2026 est basé sur **les mêmes éléments clés** qui ont guidé l'élaboration des précédents budgets, à savoir :

- La **prudence**, en étant « pessimiste » sur le niveau des recettes et en constituant une enveloppe pour actualiser les provisions obligatoires ;
- La **sincérité**, en n'occultant aucun aspect du budget et en comprenant l'intégralité des dépenses obligatoires ;
- La **justice sociale**, en proposant un maintien des taux de fiscalité, malgré la forte baisse des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 qui produit ses effets encore aujourd'hui, la suppression de la taxe d'habitation et la nouvelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ;
- La **pluri-annualité**, en inscrivant les budgets de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du scénario de référence arrêté par la prospective financière 2025-2031 ;
- Le souci de **maîtriser les dépenses de gestion et les charges de personnel, et ce malgré les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune, d'optimiser les recettes** afin de faire face à l'inertie qui caractérise les dotations de l'Etat et à un dynamisme mesuré des bases fiscales ;
- Le maintien d'un **effort d'investissement volontariste et respectant les capacités financières de la collectivité** ;
- La **maîtrise de l'encours de la dette**.

## 1- Le budget principal.

Le budget primitif, comme toutes les décisions budgétaires prises par le Conseil municipal, doit être équilibré, au niveau des dépenses et des recettes d'une part, et au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement) d'autre part. L'autofinancement, constitué par le solde des opérations d'ordre et du virement entre sections, doit par ailleurs couvrir à *minima* le remboursement en capital des emprunts.

**Depuis 2018, l'équilibre budgétaire du budget primitif est assuré exclusivement par les recettes propres à l'exercice. Il ne prend pas en compte les résultats et les restes à réaliser 2025.** En 2023, le budget primitif, exceptionnellement, a été voté en avril 2023 en reprenant les résultats et les restes à réaliser de 2022.

### 1.1-L'absence de reprise des résultats et des restes à réaliser.

#### 1.1.1- La non-reprise des résultats de 2025.

Jusqu'au vote du budget 2017 et exceptionnellement pour le vote du budget 2023, le BP a repris de façon anticipée, c'est-à-dire avant le vote du compte administratif (CA), les résultats cumulés des exercices précédents (ou soldes de clôture), arrêtés en lien avec les balances établies par le Receveur municipal.

Le **vote du BP en décembre interdit toute reprise des résultats de façon anticipée**, puisque l'exercice comptable n'est pas terminé (il se clôture au 31 janvier avec la fin de la période dite de la « journée complémentaire », et ce, même si celle-ci tend à se restreindre grâce à une meilleure anticipation des opérations de fin d'exercice en lien avec le comptable public).

Un **budget supplémentaire (BS) sera voté au plus tard le 30 juin 2026** afin de réintégrer les soldes de clôture dans l'équilibre budgétaire.

#### 1.1.2- La non-intégration des restes à réaliser 2025.

Il s'agit de **dépenses ou de recettes basées sur un engagement juridique** (marché, bon de commande, arrêté d'attribution de subvention...) mais dont la réalisation et/ou la facturation n'ont pas été effectuées sur l'exercice N-1.

Jusqu'au vote du budget 2017 et exceptionnellement pour le vote du budget 2023, les sommes correspondantes étaient intégrées au BP et participaient à la réalisation de l'équilibre budgétaire. Comme pour la reprise des résultats, **un vote en décembre a pour conséquence de ne pas pouvoir intégrer les restes à réaliser au niveau du BP.** Cette opération sera réalisée dans le cadre du **BS**.

Tout budget doit se déterminer par rapport au niveau des recettes de fonctionnement. C'est lui qui conditionne le montant des dépenses de cette même section et le niveau de l'autofinancement qui viendra financer la section d'investissement.

## 1.2-La section de fonctionnement.

### 1.2-1. Les recettes de fonctionnement : 19.050.000 € (-1% / BP 2025).

Recettes de fonctionnement								
Chapitre		BP 2024	Total Voté 2024	CFU 2024	BP 2025	Total Voté 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
70	Produits gestion courante	436 300	436 300	452 198	443 300	443 300	460 600	3.9%
731	Contributions directes	8 221 400	8 190 400	8 250 435	8 400 100	8 334 869	8 436 000	0.4%
73 hors 731	Autres impôts et taxes	4 873 300	4 873 300	4 859 474	4 864 100	4 861 258	4 561 700	-6.2%
74	Participations et dotations	4 050 900	4 120 942	4 189 011	4 059 400	4 249 332	4 173 100	2.8%
75	Autres produits de gestion	179 100	179 100	271 352	315 300	316 000	275 300	-12.7%
76	Produits financiers	100	100	65	100	100	100	0.0%
77	Produits exceptionnels	4 300	4 300	225 697	4 100	4 100	4 200	2.4%
013	Atténuation de charges	41 600	41 600	47 910	42 600	42 600	28 000	-34.3%
78	Reprise sur provisions					5 000		
TOTAL mouvements réels		17 807 000	17 846 042	18 296 142	18 129 000	18 256 559	17 939 000	-1.0%
042	Transfert entre sections	600 000	1 100 000	1 078 570	1 111 000	1 111 000	1 111 000	0.0%
TOTAL mouvements d'ordre		600 000	1 100 000	1 078 570	1 111 000	1 111 000	1 111 000	0.0%
002	Résultat reporté		4 984 958			5 698 141		
TOTAL		18 407 000	23 931 000	19 374 712	19 240 000	25 065 700	19 050 000	-1.0%

Comme depuis le budget 2018 sauf exception du budget 2023, le BP 2026 est élaboré sur la base des seules ressources propres à l'exercice. Les **recettes de fonctionnement affichent globalement une diminution (-1%)** par rapport au BP 2025. **Quant aux prévisions de recettes réelles de fonctionnement, elles baissent également de -1%.**

- **Les recettes réelles de fonctionnement : 17.939.000 € (-1% / BP 2025).**

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers - personne morale ou physique). Elles se décomposent ainsi :

- Les **produits de gestion courante** (chapitre 70) : **460.600 € (+3,9%)**. Ces recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping-car), les inscriptions à l'école de musique et à la médiathèque, les recettes provenant des entrées au cinéma, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, la refacturation des charges de fonctionnement de la voirie et de l'éclairage public des zones d'activités à la CCTC, le remboursement du personnel mis à disposition de la Régie du Port et de la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC).

L'augmentation des produits du chapitre 70 s'explique par l'ajustement à la hausse des recettes du centre de loisirs et des redevances d'occupation du domaine public.

- La fiscalité directe locale (comptes 731) : 8.436.000 € (+0,4%) se décomposant comme suit :

Les **contributions directes** (comptes 73111) : **7.500.000 € (+1,8%)**. D'une part, il s'agit du produit des **2 taxes locales directes** sur lesquelles le **Conseil municipal vote les taux** (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et d'autre part, du produit issu de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation qui a eu pour effet de passer le taux de taxe foncière de 28,98% à 57,91%.

**Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale est anticipé de façon prudente** : il serait **en augmentation d'environ 135.000 € par rapport au BP 2025**. Cette augmentation s'explique par l'augmentation prévisionnelle des bases de TFPB à hauteur de 2 %. L'indice de revalorisation forfaitaire des bases sera publié le 15 décembre 2025. Il est prévu une évolution anticipée d'accroissement physique de nos bases de 0,5% (constructions, agrandissements, rénovations des locaux, etc.) dans les 2% d'augmentation.

**Enfin, comme depuis 13 ans, les taux d'imposition votés par la commune ne seront pas augmentés en 2026.**

- La fiscalité directe locale (hors contributions directes 73111) : **936.000 € (-10%)**. Il s'agit des recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO), à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) réajustée à la baisse de -100.000 €, à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et aux droits de place, compris avant le changement de nomenclature comptable dans les autres impôts et taxes.
- Les **autres impôts et taxes** (chapitre 73 hors comptes 731) : **4.561.700 € (-6%)**. Cette diminution s'explique par l'ajustement de l'attribution de compensation versée par la Communauté Terres des Confluences (-302.000 €). En 2026, il est prévu que les contributions au SDIS seront déduites de l'attribution de compensation. En contrepartie, la commune sera allégée de cette dépense.

**Au total, les inscriptions budgétaires du chapitre 73 sont en baisse par rapport au BP 2025 (-2%).**

- Les **participations et dotations** (chapitre 74) : **4.173.100 € (+2,8%) soit +113.700 €**. La faible et prudente augmentation de ce chapitre s'explique par les éléments suivants :
  - L'évolution **de la dotation globale de fonctionnement** (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité urbaine) estimée à +7% soit **+189.000 €** par rapport au BP 2025. Elle est estimée à 2.804.000 € pour 2026, ce qui correspond au montant notifié en 2025 : une baisse de la DCRTP est prévue mais compensée par la dynamique de péréquation de la DSU ;

- Une **augmentation des allocations compensatrices** de **+ 65.000 € par rapport au BP 2025 qui correspond au montant notifié en 2025.**
- Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : **275.300 € (-12% soit - 40.700 €)**. Cette évolution s'explique principalement par la mise en œuvre du programme de rénovation de notre parc locatif communal. En effet, afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation nécessaires, la commune a dû procéder à la libération progressive de plusieurs logements, ce qui se traduit par des loyers en moins le temps de la réalisation desdits travaux.
- Les **produits financiers** (chapitre 76) : **100 € (idem BP 2025)**. Symbolique dans le budget, cette ressource émane des parts sociales acquises auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne lors de la souscription d'emprunts anciens.
- Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) : **4.200 € (+100 € / BP 2025)**. Sur ce chapitre sont prévus uniquement les crédits nécessaires aux écritures d'annulation de mandat sur exercices antérieurs.
- Les **atténuations de charges** (chapitre 013) : **28.000 € (-14.600 €)**. Il s'agit du remboursement de la CPAM sur les arrêts de travail ajustés en fonction des recettes encaissées en 2025.
- **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 1.111.000 € (idem / BP 2025).**

Ces recettes, qui sont des **opérations purement comptables** ne donnant pas lieu à décaissement effectif, sont constituées, pour la section de fonctionnement :

- Des **travaux en régie** (1.100.000 € soit comme au BP 2025) : il s'agit de valoriser et transférer en investissement, via un jeu d'écritures budgétaires, des charges imputées réellement à la section de fonctionnement : achat de fournitures et main d'œuvre.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (11.000 € comme au BP 2025).

**1.2-2. Les dépenses de fonctionnement : 19.050.000 € (-1% / BP 2025).**

Dépenses de fonctionnement								
Chapitre	BP 2024	Total Voté 2024	CFU 2024	BP 2025	Total Voté 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026	
011	Charges générales	4 292 236	4 548 816	3 070 125	4 203 750	4 461 867	4 160 450	-1.0%
012	Masse salariale	9 839 339	9 839 339	9 493 467	10 040 270	10 040 270	10 194 000	1.5%
65	Charges de gestion	2 869 688	3 249 500	3 150 698	3 226 026	3 261 026	3 059 500	-5.2%
66	Charges financières	92 000	92 000	62 025	72 000	72 000	67 000	-6.9%
67	Charges exceptionnelles	8 000	8 000	1 182	8 000	13 000	9 000	12.5%
68	Provisions pour risques	25 000	156 000	130 256	10 000	48 000	0	-100.0%
014	Atténuations de produits	4 000	4 000	3 233	5 000	25 000	30 000	500.0%
022	Dépenses imprévues							
TOTAL mouvements réels		17 130 263	17 897 655	15 910 985	17 565 046	17 921 164	17 519 950	-0.3%
042	Transfert entre sections	1 150 000	1 162 420	1 240 056	1 360 000	1 398 000	1 300 000	-4.4%
023	Virement en INV	126 737	4 846 737		314 954	5 746 536	230 050	-27.0%
TOTAL mouvements d'ordre		1 276 737	6 009 157	1 240 056	1 674 954	7 144 536	1 530 050	-8.7%
<b>TOTAL</b>		<b>18 407 000</b>	<b>23 906 812</b>	<b>17 151 041</b>	<b>19 240 000</b>	<b>25 065 700</b>	<b>19 050 000</b>	<b>-1.0%</b>

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en légère diminution par rapport au BP 2025 de - 190.000 € soit -1%. Les **dépenses réelles**, elles affichent une diminution de **-0,3%**.

Comme les années précédentes, l'**objectif** pour 2026 est de **poursuivre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement**, même si la commune n'en maîtrise pas la totalité, et ce dans un contexte de plus en plus difficile et incertain, cet objectif étant encore plus prégnant au-regard des dispositions contenus dans le PLFi.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement : 17.519.950 € (-0,3% / BP 2025).**

- Les **charges générales** (chapitre 011) : **4.160.450 € (-1% soit – 43.300 € / BP2025)**. Il s'agit de l'ensemble des fournitures et services nécessaires au fonctionnement courant de l'administration municipale.

La diminution globale de ce chapitre résulte d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, même si celle-ci demeure modeste compte tenu des contraintes pesant sur la collectivité. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

**D'une part, des augmentations significatives liées principalement à :**

- Les contrats de maintenance informatique : +22.900 € (passage de 87.000 € à 109.900 €), reflétant la poursuite de la modernisation numérique de l'administration et les besoins croissants en matière de cybersécurité ;
- Le gaz : +19.000 € (de 385.000 € à 404.000 €), en raison de l'évolution des tarifs énergétiques ;
- Les actions de formation : +10.000 € (de 30.000 € à 40.000 €), traduisant la volonté de renforcer les compétences des agents municipaux.

**D'autre part, des diminutions notables permettant de compenser ces hausses :**

- Les opérations de régularisation et divers : -50.000 € (de 253.200 € à 203.200 €) ;

- L'habillement et les vêtements de travail : -20.000 € (de 50.000 € à 30.000 €), suite à la notification du dernier marché ;
- L'entretien des bâtiments sportifs et associatifs : -15.200 € et l'entretien des aires de jeux : -15.000 €, suite aux travaux de rénovation réalisés les années précédentes ;
- La suppression d'une dépense événementielle : exposition d'artistes de rue soutenue par la DRAC (-14.500 €).

**La commune poursuit sa démarche de maîtrise des charges de fonctionnement**, dans un contexte où une part importante de ces dépenses échappe à son contrôle direct. En effet, nombre de ces charges s'imposent à la collectivité : dépenses énergétiques, mise en conformité aux normes de sécurité, obligations liées à la dématérialisation des procédures administratives, ou encore transferts de compétences de l'État non compensés intégralement. Face à ces contraintes, la municipalité a demandé, comme chaque année, à l'ensemble des services de maintenir leur vigilance sur les possibilités de rationalisation budgétaire, en identifiant les marges d'optimisation existantes, sans pour autant dégrader le niveau et la qualité des prestations délivrées à la population.

Si l'exercice est de plus en plus ardu budget après budget, les efforts constants en matière de gestion et la dynamique d'amélioration continue permettent encore de trouver quelques marges de manœuvre à service public constant.

- La **masse salariale** (chapitre 012) : **10.194.000 € (+1,5% soit + 153.730 € / BP 2025)**. Les **efforts de maîtrise des charges de personnel engagés depuis 2016** seront maintenus en 2026. Cette augmentation est liée quasi exclusivement à la hausse du taux de CNRACL de 3% estimée à 150.000 €.

Pour parvenir à cet objectif de maîtrise de la masse salariale hors événements exogènes, les leviers traditionnels ou nouveaux seront actionnés :

- une **stabilisation des effectifs globaux** (hors éventuels transferts de compétences vers la communauté de communes), sans création nette d'emplois ;
- une **étude au cas par cas** de l'opportunité de **remplacer** les agents mis à la **retraite** ou ayant fait valoir leur droit à mobilité externe ;
- la **poursuite de la réorganisation** au long cours **des services municipaux** destinée à adapter leur fonctionnement aux enjeux actuels, se traduisant notamment par des réallocations de moyens ;
- l'optimisation progressive de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins de service de la commune ;
- le non recrutement d'agents saisonniers ;
- l'optimisation des **heures supplémentaires et complémentaires** ;
- le travail continue sur les causes de **l'absentéisme** ;

- le déploiement du plan d'actions **du Document unique d'évaluation des risques professionnels** destiné à prévenir les risques au travail et par conséquent les coûts engendrés avec la prise en compte des risques psycho-sociaux ;

Ces mesures permettront de **compenser un certain nombre de hausses** indépendantes de la volonté de la collectivité, et notamment :

- les taux de charges notamment celui de la CNRACL ;
  - le montant brut du S.M.I.C. horaire qui devrait évoluer en fonction de l'inflation après des évolutions survenues au 1<sup>er</sup> novembre 2024, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, au 1<sup>er</sup> mai 2023, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, au 1<sup>er</sup> août 2022, au 1<sup>er</sup> mai 2022, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui devrait encore l'être durant l'année 2026 ;
  - une éventuelle revalorisation de la valeur du point d'indice durant l'année 2026 ;
  - des remplacements d'agents, absents pour cause de maladie, après observation d'un délai de carence, ou bien en congé maternité ;
  - le Glissement Vieillesse Technicité ;
  - la revalorisation des certaines grilles indiciaires attendue au niveau national.
- Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) : **3.059.500 € (-5.2% soit – 166.526 € / BP 2025)**. Ce poste regroupe les différentes **subventions et participations** que verse la commune à ses propres budgets annexes à caractère administratif (hors services publics industriels et commerciaux), au CCAS ou bien encore aux associations. Les principales participations s'établissent de la façon suivante :
- Subvention au **CCAS** : 1.800.000 € (+140.000 € / BP 2025) ;
  - Contribution au **SDIS** : 0 € (-325.000 € / BP 2025) suite au transfert à la Communauté Terres des Confluences compensé par la baisse en recette de l'attribution de compensation reversée par cette dernière ;
  - Subvention d'exploitation au budget annexe **Transport « Tulipe »** : 200.000 € (idem / BP 2025) ;
  - Subvention d'exploitation au **budget annexe Restauration municipale** : 200.000 € (+25.000 € / BP 2025) ;
  - L'inscription de 25.000 € pour l'aide à l'installation ou à la reprise de commerces (crédits anciennement prévus dans le budget annexe « Interventions économiques ») ;
  - Participation au titre du **forfait communal** pour l'école privée : 100.000 € (idem / BP 2025) ;
  - Les autres postes (subventions et participations) sont maintenus par rapport au réalisé constaté sur les précédents exercices.

- Les **charges financières** (chapitre 66) : **67.000 € (-7%)**. Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette.
- Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) : **9.000 € (+12% / BP 2025)**. Ce chapitre prévoit les crédits nécessaires aux écritures de régularisation des titres émis sur exercices antérieurs.
- Aucune **provision règlementée** (chapitre 68) n'est prévue pour risques et charges au BP 2026, l'état des restes au 31/12/2025 n'étant transmis par le service de gestion comptable à la collectivité qu'au 31/03/2026, les crédits seront rajoutés au BS (**8.000 € au BP 2025**).
- Les **atténuations de produits** (chapitre 014) : **30.000 € (+25.000 € / BP 2025)**. Ce poste contient les dépenses liées à la prise en charge **des dégrèvements d'impôts locaux** non compensés par l'Etat mais aussi des reversements de Taxe d'Habitation sur le Logements Vacants (THLV) suite à des demandes d'exonération justifiées.
- Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chapitre des **dépenses imprévues** (chapitre 022) n'existe plus.
- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 1.530.050 € (-8,7% soit -144.904 € / BP 2025)**.
  - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 042) : **1.300.000 € (-4,4%)**. Elles ne concernent que la dotation aux amortissements.
  - Le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) : **230.050 € (-27%)**. Il s'agit d'un mouvement budgétaire de financement de la section d'investissement à partir d'un excédent prévisionnel de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement. L'intégration des résultats de clôture de 2025 au BS 2026 permettront d'augmenter le virement à la section.
  - **Au global, l'autofinancement prévisionnel** (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) **s'établit à 419.050 € contre 563.954 € au BP 2025 et 676.737 € au BP 2024**.

### 1.3-La section d'investissement.

#### 1.3-1. Les recettes d'investissement : 8.714.000 € (-2,1% / BP 2025).

Recettes d'investissement								
Chapitre	BP 2024	Total Voté 2024	CFU 2024	BP 2025	Total Voté 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026	
10	Dotations, fonds divers	801 000	596 000	597 027	651 000	651 000	601 000	-7.7%
1068	Excédents FON capital.	0	403 615	403 615		1 581 662		
13	Subvention d'INV	502 000	1 477 023	756 920	593 500	1 383 211	700 000	17.9%
16	Emprunts et dettes	4 047 263	1 000 000		5 730 546	1 502 005	5 331 950	-7.0%
23	Immobilisations en cours		160 986			90 986	50 000	
27	Autres immo financières							
024	Produits des cessions	100 000	100 000		100 000	170 300	350 000	250.0%
204	Subventions d'équipements						1 000	
4542	Tvx d'office							
TOTAL mouvements réels		5 450 263	3 737 624	1 757 562	7 075 046	5 379 164	7 033 950	-0.6%
040	Transfert entre sections	1 150 000	1 162 420	1 240 056	1 360 000	1 398 000	1 300 000	-4.4%
041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000	78 159	150 000	150 000	150 000	0.0%
021	Virement depuis FON	126 737	4 846 737		314 954	5 746 536	230 050	-27.0%
TOTAL mouvements d'ordre		1 426 737	6 159 157	1 318 215	1 824 954	7 294 536	1 680 050	-7.9%
001	Résultat reporté		428 639					
Restes à réaliser								
TOTAL		6 877 000	10 325 420	3 075 778	8 900 000	12 673 700	8 714 000	-2.1%

- **Les recettes réelles d'investissement : 7.033.950 € (-0,6% / BP 2025).**
  - Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : **601.000 € (-7,7% / BP 2025)**. Les prévisions se décomposent de la façon suivante :
    - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 500.000 € soit comme au BP 2025. Ce fonds permet aux collectivités locales, en principe non assujetties à cet impôt, de récupérer une grande partie de la TVA dont elles s'acquittent sur leurs achats de l'année précédente.
    - Les taxes d'urbanisme : 100.000 € (-50.000 € / BP 2025).
  - Les **subventions d'investissement** (chapitre 13) : **700.000 € (+18% / BP 2025)**. Les subventions acquises en 2025 mais non encaissées sur cet exercice seront reportées en 2026 via les restes à réaliser et intégrées au budget supplémentaire. Avec ces derniers, ce poste devrait afficher, au BS 2026, un montant de 1.144.711 €. Dans cette attente, le budget primitif n'intègre que les prévisions de recettes nouvelles au titre des subventions, étant entendu que leur montant est anticipé avec la plus grande prudence, compte tenu du caractère incertain de l'attribution desdites subventions sollicitées.
  - Les **emprunts et dette** (chapitre 16) : **5.331.950 € (-7% / BP 2025)**. Le vote du BP en décembre et donc l'impossibilité de reprendre de façon anticipée les résultats des exercices antérieurs ont pour conséquence d'équilibrer la section d'investissement par un montant prévisionnel d'emprunt important. Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, ce montant ne sera pas réalisé ou le sera de manière marginale, puisque le BS permettra de rétablir les équilibres avec un jeu de vases communicants entre hausse de l'autofinancement et baisse du niveau d'emprunt.

- **Produits des cessions d'immobilisations** (chapitre 024) : **350.000 € (+250.000 €/ BP 2025)**. Comme son nom l'indique, ce poste de recettes permet de prévoir au budget le produit des ventes de biens immobilisés (terrains, bâtiments, véhicules...). Ce chapitre présente la particularité de ne pas porter de réalisations budgétaires.
  
- **Les recettes d'ordre d'investissement : 1.680.050 € (+7,9% / BP 2025)**.
  - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 040) : **1.300.000 € (-4,4% / BP 2025)**. Il s'agit de la **contrepartie exacte des dépenses d'ordre de fonctionnement** inscrites au chapitre 042.
  
  - Les **opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 € (idem / BP 2025)**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 et d'opérer un certain nombre de régularisations au niveau de l'actif.
  
  - Le **virement à la section d'investissement** (chapitre 021) : **230.050 € (-27% / BP 2025)**. Cette prévision est le pendant du chapitre 023 (dépenses d'ordre de fonctionnement).

**1.3-2. Les dépenses d'investissement : 8.900.000 € (+29,4% / BP 2024).**

Dépenses d'investissement								
Chapitre		BP 2024	Total Voté 2024	CFU 2024	BP 2025	Total Voté 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
20	Immo incorporelles	313 800	502 184	201 897	428 300	716 953	437 900	2.2%
21	Immo corporelles	1 383 200	2 461 279	1 198 720	2 109 700	2 827 969	2 510 100	19.0%
23	Immo en cours	3 047 000	4 658 459	2 340 694	3 890 000	5 660 552	3 049 700	-21.6%
204	Subventions d'équipement	207 000	277 000	183 594	237 000	425 700	531 300	124.2%
10	Dotations, fonds divers	73 000	73 000	0	71 000	71 000	71 000	0.0%
16	Emprunts et dettes	1 103 000	1 103 498	913 911	903 000	903 000	853 000	-5.5%
4541	Tvx d'office compte/tiers							
4582	Opération sous mandat							
020	Dépenses imprévues							
	TOTAL mouvements réels	6 127 000	9 075 420	4 838 815	7 639 000	10 605 174	7 453 000	-2.4%
040	Transfert entre sections	600 000	1 100 000	1 078 570	1 111 000	1 111 000	1 111 000	0.0%
041	Opérations patrimonia.	150 000	150 000	78 159	150 000	150 000	150 000	0.0%
	TOTAL mouvements d'ordre	750 000	1 250 000	1 156 729	1 261 000	1 261 000	1 261 000	0.0%
001	Résultat reporté					807 526		
	Restes à réaliser							
	<b>TOTAL</b>	<b>6 877 000</b>	<b>10 325 420</b>	<b>5 995 545</b>	<b>8 900 000</b>	<b>12 673 700</b>	<b>8 714 000</b>	<b>-2.1%</b>

- **Les dépenses réelles d'investissement : 7.453.000 €.** Elles diminuent de -2,4% par rapport au BP 2025.

Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau annexé au présent document.

- **Les dépenses d'équipement** (chapitre 20, 21, 23, 204) : 6.529.000 € (-2% / BP 2025).

Les **principales opérations** à noter :

- Dans le domaine des affaires sociales :
  - La poursuite du programme pluriannuel de rénovation des appartements locatifs dont des travaux de rénovation thermique, avec une inscription de 100.000 €.
- Dans le domaine des infrastructures communales (voirie, bâtiments et moyens techniques) :
  - Les programmes de voirie urbaine et rurale : 450.000 € ;
  - La continuation du plan de renouvellement régulier des véhicules légers et utilitaires : 190.000 € ;
  - La poursuite du programme de réfection des toitures : 100.000 € ;
  - La réfection des trottoirs et le plan accessibilité voirie : 280.000 € ;
  - La poursuite du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public : 60.000 € ;
  - Le programme annuel de réfection de la signalisation horizontale : 60.000 € et verticale : 60.000 € ;
  - Le lancement de la démolition du groupe scolaire Ducau et de l'ancienne piscine : 200.000 € (AP/CP) ;
  - Les travaux de réfection des ponts : 550.000 € dont 100.000 € pour la réparation du pont de Lériet.

- Dans le domaine de la vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du cadre de vie :
  - La poursuite de la rénovation et de l'extension progressive du dispositif de vidéoprotection : 72.200 € ;
  - Le renouvellement du matériel de festivités : 30.000 € ;
  - Le début de la réfection de l'Eglise Saint-Sauveur : 85.600 € dont la mission de maîtrise d'œuvre (12.500 €) ;
  - Le renouvellement des instruments de l'école de musique : 10.000 € ;
  - Le diagnostic de l'église de Gandalou : 25.000 € ;
  - Le remplacement du matériel de projection vieillissant du cinéma : 17.100 € ;
  - La restauration d'œuvres d'art et l'acquisition de matériels spécifiques : 5.000 € ;
  - Le renouvellement des fonds documentaires de la médiathèque : 2.000 €.
  
- Dans le domaine du sport et de la vie associative :
  - L'entretien et l'achat de matériel pour les équipements sportifs : 60.000 € ;
  - La rénovation de l'éclairage de Marchès : 50.000 €.
  
- Dans le domaine des affaires scolaires :
  - Le lancement des travaux d'agrandissement et de rénovation du groupe scolaire Sabine Sicaud (AP/CP) : 700.000 € ;
  - La poursuite du plan d'entretien des écoles : 60.000 € ;
  - Le renouvellement du mobilier : 40.000 € ;
  - La poursuite de la climatisation des écoles : 15.000 €
  - L'acquisition de matériel pour l'accueil de loisirs : 2.000 €.
  
- Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :
  - La poursuite du plan de modernisation informatique : 153.400 € dont 32.000 € de renouvellement de photocopieurs.
  
- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
  - L'achat de mobilier urbain : 35.000 €.
  
- Dans le domaine de l'agriculture, des animations agricoles :
  - La fin de la rénovation des serres municipales : 10.000 €.
  
- Dans le domaine de l'urbanisme, du PLU et de l'aménagement foncier :
  - La mise en œuvre de l'OPAH-RU (AP/CP) : 280.320 € dont 200.000 € de subventions communales et 80.320 € de suivi et animation du dispositif ;
  
- Dans le domaine de la sécurité publique et civisme :
  - L'achat d'équipement pour le service de Police Rurale : 12.500 €.
  
- Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : **71.000 € (idem BP 2025)**. Il s'agit du reversement de la taxe d'aménagement perçue.
  
- Les **emprunts et dettes** (chapitre 16) : **853.000 € (-5,5% / BP 2025)** .

- Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chapitre des **dépenses imprévues** (chapitre 020) n'existe plus, soit l'absence de précision sur ce dernier.
- **Les dépenses d'ordre d'investissement : 1.261.000 € (idem / BP 2025).**
  - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 040) : **1.111.000 €**. Il s'agit de la contrepartie exacte des recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042, à savoir les travaux en régie, les amortissements des subventions d'investissement transférables.
  - Les **opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 €**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 (idem chapitre 041 en recettes d'investissement).

#### **Focus sur les AP/CP du BP 2026 :**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté en juin 2022, la commune de Castelsarrasin a fait le choix de mettre en œuvre une gestion pluriannuelle des crédits au travers d'autorisations de programme (AP) dites « de projet ». Cette méthode permet de retracer le coût global d'opérations d'envergure se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires, tout en préservant l'équilibre annuel du budget par l'échelonnement des crédits de paiement (CP).

Pour l'exercice 2026, trois nouvelles autorisations de programme sont inscrites au budget primitif :

- **Suivi et animation de l'OPAH-RU** pour 1.379.100 € de 2025 à 2030 ;
- **Agrandissement et rénovation de l'école Sabine SICAUD** pour 1.800.000 € en 2026 et 2027 ;
- **Démolition des écoles DUCAU** pour 1.300.000 € en 2026 et 2027.

Ces autorisations de programme font l'objet d'une délibération distincte précisant pour chacune d'elles le montant total de l'AP, sa durée de vie et l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement. Ces AP s'inscrivent dans la stratégie pluriannuelle d'investissement de la collectivité et feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du dialogue de gestion et du comité de pilotage des investissements (COPILI).

## 2. Les budgets annexes.

Le vote des budgets primitifs 2026 (BP) intervenant avant le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice 2025 ne seront pas intégrés à ces budgets mais repris lors du vote des budgets supplémentaires.

### 2.1-Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le budget de la Restauration Municipale ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il est régi par la nomenclature M57 et il est géré TTC.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
70	Produits des services	460 000.00 €	396 498.60 €	456 000.00 €	-0.9%
75	Autres produits de gestion courante	175 000.00 €	175 000.00 €	200 000.00 €	14.3%
78	Reprise sur provision	- €	2 900.00 €		
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>635 000.00 €</b>	<b>574 398.60 €</b>	<b>656 000.00 €</b>	<b>3.3%</b>
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>80 601.40 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>635 000.00 €</b>	<b>655 000.00 €</b>	<b>656 000.00 €</b>	<b>3.3%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **656.000 €** pour l'année 2026.

Elles sont composées :

- des produits des services (chapitre 70) qui concernent l'encaissement des ventes de repas des cantines pour un montant de **456.000 €**.
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui regroupent exclusivement le versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. Le montant s'élève à **200.000 €** en 2025 contre 175.000 € en 2025, 150.000 € en 2024 et 185.000 € en 2023.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
011	Charges à caractère général	632 000.00 €	650 000.00 €	652 000.00 €	3.2%
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	50.0%
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €	100.0%
68	Dotations aux provisions	500.00 €	500.00 €	- €	-100.0%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>635 000.00 €</b>	<b>655 000.00 €</b>	<b>656 000.00 €</b>	<b>3.3%</b>

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à **656.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) dont le montant prévisionnel est de **652.000 €** et qui sont composées :

- de l'achat des repas destinés aux cantines scolaires auprès du titulaire du marché de gestion du service public de restauration collective dont la Communauté de Communes Terres des

Confluences est coordonnatrice (650.000 €). Pour information, le nouveau marché a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2025 avec la société DUPONT RESTAURATION ;

- de la location du terminal pour le paiement par carte bancaire (500 €) ;
- des remboursements de frais (300 €) ;
- des frais bancaires (700 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les dépenses relatives aux créances admises en non-valeur et autres frais de gestion courante pour un montant de **3.000 €** (2.000 € au BP 2025).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à **1.000 €**. Il s'agit des titres annulés sur les exercices antérieurs.

### 2.3-Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le budget annexe Transport de personnes n'a qu'une section de fonctionnement, il est géré HT et il est régi par la nomenclature M43D.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
70	Produits des services	79 900.00 €	30 553.80 €	54 900.00 €	-31.3%
74	Participations et dotations	200 000.00 €	200 000.00 €	225 000.00 €	12.5%
75	Autres produits de gestion courante	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>280 000.00 €</b>	<b>230 653.80 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>62 346.20 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 000.00 €</b>	<b>293 000.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

En 2025, le montant des recettes du budget annexe Transport de personnes s'élève à **280.000 €**.

Les produits des services (chapitre 70), dont le montant est de **54.900 €** pour l'année 2026, regroupent :

- la facturation de la carte magnétique aux usagers (première carte et renouvellement) ;
- l'abonnement au réseau de transports scolaires pour les élèves non ayant droits c'est-à-dire nouveaux bénéficiaires domiciliés à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire ou entrant dans un nouveau cycle scolaire ;
- la vente des tickets au prestataire Navettes & Voyages.

Les participations et dotations (chapitre 74) correspondent au versement de la subvention d'exploitation en provenance du budget principal et de la participation de la Région Occitanie. Le montant de la subvention d'équilibre s'élève à **200.000 €** en 2026 et est identique à 2025. Quant à la participation de la Région, elle est évaluée à 25.000 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent les régularisations de TVA pour un montant de **100 €**.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
011	Charges à caractère général	278 100.00 €	287 000.00 €	277 000.00 €	-0.4%
65	Autres charges de gestion courante	400.00 €	400.00 €	400.00 €	0.0%
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	100.0%
68	Dotations aux provisions	1 000.00 €	4 100.00 €	1 600.00 €	60.0%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 000.00 €</b>	<b>292 500.00 €</b>	<b>280 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **280.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'achat des stickers présents sur les cartes de transport (1.000 €), **la facturation des transports urbains et scolaires (275.000 €)** et l'impression des tickets de transport (1.000 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **400 €**, elles permettent de disposer de crédits sur ce chapitre.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à **1.000 €**. Il s'agit des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont prévues pour un montant de **1.600 €**.

## 2.5-Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le budget annexe du Port Jacques-Yves Cousteau comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Régi par la nomenclature M4, il est géré hors taxe.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
70	Produits des services	109 300.00 €	96 700.34 €	131 200.00 €	20.0%
75	Autres produits de gestion courante	5 600.00 €	5 600.00 €	5 600.00 €	0.0%
78	Reprises sur provisions	300.00 €	400.00 €	- €	-100.0%
013	Atténuation de charges		200.00 €	200.00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>115 200.00 €</b>	<b>102 900.34 €</b>	<b>137 000.00 €</b>	<b>18.9%</b>
042	Transfert entre sections	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>29 299.66 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>125 200.00 €</b>	<b>142 200.00 €</b>	<b>147 000.00 €</b>	<b>17.4%</b>

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Port Jacques-Yves Cousteau s'élèvent à **147.000 €** pour l'exercice 2026.

Les produits de services (chapitre 70) concernent l'encaissement des droits de stationnement des plaisanciers et de manière plus marginale des produits issus de l'exploitation de la station de dépotage mise en service en 2024. Le budget prévu pour l'exercice 2026 s'élève à **131.200 €**.

Aucune subvention d'exploitation en provenance du budget principal ne sera versée en 2026. Pour mémoire, une subvention d'exploitation dont le montant était stable depuis 2020 était versée jusqu'en 2024 (20.000 € par an). En effet, conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, des mesures de gestion ont été prises pour supprimer le subventionnement du budget annexe du Port Jacques-Yves Cousteau par le budget principal.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent la redevance d'occupation du domaine public de la guinguette du Port, la participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal et l'encaissement de la taxe de séjour : **5.600 €**.

Les amortissements des subventions perçues (chapitre 042) s'élèvent à **10.000 €**.

• **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
011	Charges à caractère général	70 000.00 €	70 000.00 €	71 400.00 €	2.0%
012	Charges de personnel	25 000.00 €	42 000.00 €	46 000.00 €	84.0%
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0.0%
66	Charges financières	1 700.00 €	1 700.00 €	1 500.00 €	-11.8%
67	Charges exceptionnelles	400.00 €	400.00 €	- €	-100.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>97 200.00 €</b>	<b>114 200.00 €</b>	<b>119 000.00 €</b>	<b>22.4%</b>
042	Transfert entre sections	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €	0.0%
023	Virement en INV	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>125 200.00 €</b>	<b>142 200.00 €</b>	<b>147 000.00 €</b>	<b>17.4%</b>

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 s'élèvent à **147.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à **71.400 €** et concernent notamment :

- Les fournitures non stockables (eau, électricité, gaz) : 29.000 € soit - 1.000 € par rapport au BP 2025 ;
- Les fournitures de la boutique : 500 € ;
- Les contrats de sous-traitance : 500 € (automate de paiement, dératisation) ;
- La location du terminal de carte bancaire : 600 € ;
- Les charges de copropriété : 2.000 € ;
- Les contrats de maintenance : 7.600 € (logiciel Solutions Plaisances, maintenance des bornes, logiciel de gestion des accès aux installations du Port, maintenance du chauffage, de la climatisation et, à compter de cette année, entretien de la station de dépotage).
- Les publications : 300 € ;
- La cotisation foncière des entreprises : 500 € ;
- La taxe foncière : 2.500 €
- Les autres impôts et taxes : 25.000 € (taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes Terres des Confluences, les redevances facturées par Voies navigables de France au titre des conventions temporaires d'occupation du domaine fluvial).

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **46.000 €** (soit + 21.000 € / BP 2025). Pour 2026, le recrutement d'un Directeur de la régie est prévu ainsi que le personnel de renfort pour la saison estivale. Jusqu'en 2025, le budget prévoyait le remboursement de la mise à disposition d'un agent de la commune.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent les régularisations de TVA : **100 €**.

Les charges financières (chapitre 66) enregistrent le remboursement des intérêts de l'emprunt et s'élèvent à **1.500 €**.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) s'élèvent à **22.000 €**.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de **6.000 €** pour l'exercice 2026.

• **Les recettes d'investissement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
1068	Excédents de fonct capitalisés		3 740.57 €		
16	Emprunts et dettes		3 259.43 €	8 000.00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>- €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	
040	Transfert entre sections	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €	0.0%
021	Virement depuis FON	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>28.6%</b>

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2026 s'élèvent à **36.000 €** :

- Les dotations aux amortissements (chapitre 040) qui s'élèvent à **22.000 €** et constituent la contrepartie des dépenses de fonctionnement au chapitre 042.
- Le virement en provenance de la section de fonctionnement (chapitre 021) dont le montant est de **6.000 €**.
- Un emprunt d'équilibre de **8.000 €** est prévu pour 2026. Cette inscription devrait être supprimée au BS 2026 avec la reprise des résultats.

• **Les dépenses d'investissement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
16	Emprunts et dettes	13 700.00 €	13 700.00 €	13 600.00 €	-0.7%
20	Immobilisations incorporelles	- €	3 259.43 €		
21	Immobilisations corporelles	4 300.00 €	4 300.00 €	12 400.00 €	188.4%
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>18 000.00 €</b>	<b>21 259.43 €</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>44.4%</b>
040	Transfert entre sections	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
001	Résultat reporté		3 740.57 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>28.6%</b>

Les dépenses d'investissement, pour l'année 2026, s'élèvent à **36.000 €**.

Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16) est de **13.600 €**.

Les immobilisations (chapitres 20, 21 et 23) sont prévues pour un montant de **12.400€**. Elles concernent les études, acquisitions et les travaux en cours (pontons, catways...).

Les amortissements des subventions perçues (chapitre 040), d'un montant de **10.000 €** pour l'année 2026, constituent la contrepartie des recettes de fonctionnement (chapitre 042).

## 2.6-Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le budget annexe du Centre Technique Fluvial (CTF) comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est géré hors taxe et il est régi par la nomenclature M4.

La vente effective du site, programmée en fin d'année 2025, ne permettra pas d'enregistrer la cession sur le même exercice compte-tenu des délais imposés par le service de gestion comptable. Aussi, il est proposé de reconduire le même budget qu'en 2025 qui intègre les crédits prévus pour cette cession.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	100.00 €	2 108.79 €	100.00 €	0.0%
77	Produits exceptionnels	387 100.00 €	387 100.00 €	387 100.00 €	0.0%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	5 800.00 €	11 700.00 €	5 800.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>393 000.00 €</b>	<b>400 908.79 €</b>	<b>393 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
042	Transfert entre sections	1 015 000.00 €	1 015 000.00 €	1 015 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>1 015 000.00 €</b>	<b>1 015 000.00 €</b>	<b>1 015 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
002	<i>Résultat reporté</i>		32 091.21 €		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 408 000.00 €</b>	<b>1 448 000.00 €</b>	<b>1 408 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2025 s'élèvent à **1.408.000 €**.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ne concernent que les régularisations de TVA.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) permettent l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant de la vente du site sera enregistré sur ce chapitre

Les reprises sur provisions et dépréciations (chapitre 78) : **5.800 €**.

L'amortissement des subventions (chapitre 042) concerne l'apurement de la part résiduelle des subventions restant à amortir au 31.12.2025. Il découle de la cession du site.

• **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
011	Charges à caractère général	24 000.00 €	44 000.00 €	24 000.00 €	0.0%
65	Autres charges de gestion courante	200.00 €	10 200.00 €	200.00 €	0.0%
66	Charges financières	18 300.00 €	28 300.00 €	18 300.00 €	0.0%
68	Dotations aux provisions	500.00 €	500.00 €	500.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>43 000.00 €</b>	<b>83 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
042	Transfert entre sections	1 350 000.00 €	1 350 000.00 €	1 350 000.00 €	0.0%
023	Virement en INV	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 408 000.00 €</b>	<b>1 448 000.00 €</b>	<b>1 408 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 s'élèvent à **1.408.000 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) dont le montant est de **24.000 €** concernent notamment :

- le règlement de la taxe foncière (11.000 €) ;
- les redevances facturées par Voies Navigables de France relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial (8.000 €)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **200 €**. Il s'agit des régularisations de TVA.

Les charges financières (chapitre 66), dont le montant est de **18.300 €**, concernent d'une part le remboursement des intérêts de la dette et, d'autre part, l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour un montant de **500 €**.

Les dotations aux amortissements des travaux (chapitre 042) s'élèvent **1.350.000 €**. Elles concernent les écritures de cession.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) se monte à **15.000 €**.

• **Les recettes d'investissement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
16	Emprunts et dettes		1 397.06 €		
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>- €</b>	<b>1 397.06 €</b>	<b>- €</b>	
040	Transfert entre sections	1 350 000.00 €	1 350 000.00 €	1 350 000.00 €	0.0%
021	Virement depuis FON	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
001	<i>Résultat reporté</i>		18 602.94 €		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 385 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

Les recettes d'investissement prévues pour le budget 2025 s'élèvent à **1.365.000 €** et sont constituées :

- des amortissements des travaux (chapitre 040) pour un montant de **1.350.000 €** (contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) ;
- du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) qui s'élève à **15.000 €**.

• **Les dépenses d'investissement**

Chapitre		BP 2025	Total BP 2025	Projet BP 2026	Evo BP 2025/BP 2026
16	Emprunts et dettes	350 000.00 €	350 000.00 €	350 000.00 €	0.0%
21	Immobilisations corporelles		10 000.00 €		
23	Immobilisations en cours		10 000.00 €		
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>		<b>350 000.00 €</b>	<b>370 000.00 €</b>	<b>350 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
040	Transfert entre sections	1 015 000.00 €	1 015 000.00 €	1 015 000.00 €	0.0%
<b>TOTAL MOUVEMENTS ORDRE</b>		<b>1 015 000.00 €</b>	<b>1 015 000.00 €</b>	<b>1 015 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 365 000.00 €</b>	<b>1 385 000.00 €</b>	<b>1 365 000.00 €</b>	<b>0.0%</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à **1.365.000 €**.

Le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16), d'un montant de **350.000 €**, qui correspond au capital restant dû.

Les amortissements des subventions (chapitre 040) sont la contrepartie des dépenses de fonctionnement au chapitre 042 : **1.015.000 €**.

### 3. Présentation consolidée des budgets.

#### 3.1 Consolidation du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Ces chiffres **agrègent** les prévisions budgétaires du **budget principal** et l'ensemble **des budgets annexes** (Restauration municipale, Transport Tulipe, /Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU et Centre Technique Fluvial).

Le BP 2026 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **31.656.000 €**, se présente de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	18 617 950.00	19 405 000.00
	OPERATIONS D'ORDRE	2 923 050.00	2 136 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>21 541 000.00</b>	<b>21 541 000.00</b>
INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	7 829 000.00	7 041 950.00
	OPERATIONS D'ORDRE	2 286 000.00	3 073 050.00
	<b>TOTAL</b>	<b>10 115 000.00</b>	<b>10 115 000.00</b>
<b>TOTAL GENERAL (Fonctionnement + Investissement)</b>		<b>31 656 000.00</b>	<b>31 656 000.00</b>

#### 3.2 Consolidation du budget principal et des budgets annexes relevant d'un SPA (Service Public Administratif).

Ces chiffres **agrègent** les prévisions budgétaires du **budget principal** et du **budget annexe « Restauration municipale » relevant d'un SPA (Service Public Administratif)**.

Ils ne tiennent donc **pas compte des budgets à caractère industriel et commercial (SPIC)**, à savoir la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU, le Transport Tulipe et le Centre Technique Fluvial.

Le BP 2026 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **28.420.000 €**, se présente de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	18 175 950.00	18 595 000.00
	OPERATIONS D'ORDRE	1 530 050.00	1 111 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>19 706 000.00</b>	<b>19 706 000.00</b>
INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	7 453 000.00	7 033 950.00
	OPERATIONS D'ORDRE	1 261 000.00	1 680 050.00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 714 000.00</b>	<b>8 714 000.00</b>
<b>TOTAL GENERAL (Fonctionnement + Investissement)</b>		<b>28 420 000.00</b>	<b>28 420 000.00</b>